



RENSEIGNEMENTS

- A CONSERVER -

Documents nécessaires à l'inscription

- la fiche d'inscription (page 2) complétée par vos soins,
- le règlement intérieur (pages 3 à 5) daté et signé,
- le certificat médical (page 6) complété par votre médecin, datant de moins de 3 mois et précisant si la compétition est autorisée (compétitions uniquement pour la Savate Boxe Française),
- le règlement de la cotisation (possibilité de paiement en 2 ou 3 fois, l'ensemble des chèques devant être remis dès l'inscription avec les dates d'encaissement souhaitées au dos),
- deux photos d'identité (dans un souci d'économie, vous pouvez les réaliser vous-même sur votre ordinateur à partir du moment où la qualité de la réalisation permet de vous identifier visuellement).

Le club permet d'effectuer gratuitement une séance d'essai de Savate Boxe Française et/ou de Self-Défense. Pour pouvoir continuer, le dossier d'inscription doit impérativement être remis au club avec l'intégralité des documents nécessaires.

Horaires des cours

Savate Boxe Française :

Cours adultes et ados (+ 12 ans) :

- mardi : 20h00 – 21h30
- jeudi : 18h30 – 20h00

Self-Défense (réservé aux + de 16 ans):

- vendredi : 18h30 – 20h00

Cotisations

Adultes : 100 € (réduction 15€ pour un membre d'une même famille)

Ados (-17 ans) : 50 € (pas de réduction possible)

Équipement nécessaire

Savate Boxe Française		Self-Défense	
Homme	Femme	Homme	Femme
Protège dents simple		-	
-	Plastron protège poitrine	-	Plastron protège poitrine
Coquille		Coquille	
Gants multiboxe (*)		Gants de self « main ouverte »	
Mittaines		-	
Protèges tibias		Protèges tibias	
Chaussures type Boxe Française Pantalon de sport + t shirt		Chaussures type Boxe Française ou chaussures de sport à semelles lisses, à usage unique Pantalon de sport + t shirt	

(*) Choix de la taille des gants par rapport au poids :

- jusqu'à 60 kg : 8 onces
- de 60 à 75 kg : 10 onces
- de 75 à 85 kg : 12 onces
- au-delà de 85 kg : 14 onces

FICHE D'INSCRIPTION

- A REMPLIR ET A NOUS RETOURNER -

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone fixe et/ou portable :

E-mail :

Profession :

Sport(s) pratiqué(s) :

Observations médicales(allergies, contre-indications médicamenteuses, port de prothèses auditive ou dentaire, port de lentilles, traitement médical, ...):

.....

J'autorise le club à me photographier et/ou à me filmer et à diffuser mon image sur internet et autres supports OUI /NON

SIGNATURE

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné (NOM Prénom Qualité)

autorise le responsable de l'entraînement à faire emmener mon enfant

par les services de secours (SAMU ou POMPIERS) en cas d'urgence.

En cas d'accident, contacter (*) :

NOM Prénom TEL

NOM Prénom TEL

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :

() en cas de numéro professionnel, préciser le numéro de poste à joindre.*



REGLEMENT INTERIEUR (1/3)

- A LIRE ET A NOUS RETOURNER SIGNÉ -

Lieu d'entraînement : AVORD
Gymnases : Dojo et Salle de tir à l'arc
Adresse : Stade Marcel Chédin 18520 Avord

Jours et heures d'entraînements:

Mardi 20h00 à 21h30 pour les plus de 12 ans, SAVATE BOXE FRANCAISE → Dojo

Jeudi 18h30 à 20h00 pour les plus de 12 ans, SAVATE BOXE FRANCAISE → Salle de tir à l'arc

Vendredi 18h30 à 20h00 pour les plus de 16 ans, SELF-DEFENSE → Dojo, salle de tir à l'arc, extérieur

Pas d'entraînement pendant les vacances scolaires sauf avis préalable du président, organisation de stage ou formation, après accord de la mairie.

Conditions d'inscription :

A l'issue du 1er cours, tout licencié n'ayant pas fourni un certificat médical attestant de sa capacité à pratiquer la savate (boxe française ou self-défense) verra son accès au cours suivant refusé, dans l'attente de la fourniture effective du justificatif.

Le club devant disposer sans délai d'une assurance pour tout pratiquant en activité, le paiement du prix de la licence+cotisation est dû dès le deuxième cours.

Cours d'essai pour les nouveaux = 1 en boxe française, 1 en self-défense.

Des facilités de paiement pourront être accordées sur demande faite aux membres du bureau.
Info = le club propose l'aide à la licence du Conseil Général.

Tarif pour la saison 2015-2016 = 100 € pour les 17 ans et plus (adultes), 50 € pour les moins de 17 ans (ados) (*), quel que soit le nombre de séances pratiquées et forfaitaire pour les 2 disciplines.
(*):il s'agit de l'âge fédéral = année de fin de saison – année de naissance

Deux photographies d'identité sont demandées.

Un certificat médical de non contre-indication à la **pratique loisir de la savate boxe française et/ou de la self-défense** datant de moins de 3 mois est exigé à la date de l'inscription.

Une autorisation écrite des parents devra être fournie dès l'inscription, pour les mineurs.

Les licenciés souhaitant participer à une **compétition de boxe française** sous forme d'assaut devront en informer leur médecin, qui notifiera sur le certificat médical l'autorisation et réalisera les examens nécessaires.

Les licenciés souhaitant participer à une **compétition de boxe française** sous forme de combat devront en informer les entraîneurs et leur médecin, qui remplira le passeport médical ; le licencié devra prendre toute disposition pour effectuer les tests médicaux obligatoires pour la participation à un combat (cf. passeport fédéral), en particulier ophtalmologique et cardiologique.

REGLEMENT INTERIEUR (2/3)

- A LIRE ET A NOUS RETOURNER SIGNÉ -

Tenue :

La tenue sportive doit rester correcte, sans connotation politique, religieuse, syndicale, raciste, homophobe, corporatiste ou identitaire.

La combinaison intégrale est obligatoire pour les compétiteurs, elle doit comporter leur écusson de grade.

Les couleurs du club sont le rouge et noir.

Les chaussures sont spécifiques à la pratique de la savate boxe française, et ne doivent servir qu'à cet usage.

Le port de bandes ou des mitaines est obligatoire dans les gants prêtés par le club.

Discipline et comportement :

Les pratiquants(tes) et leurs familles doivent respecter les horaires de début des cours. Les personnes en retard pourront se voir refuser l'accès au cours par le(s) moniteur(s), notamment s'ils ne peuvent réaliser leur échauffement dans de bonnes conditions.

La pratique de la savate boxe française ne devra s'effectuer qu'au sein du club durant les entraînements, les démonstrations ou les compétitions.

Le club dégage toutes responsabilités, au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

Les discussions à connotation politique, religieuse, sectaire, syndicale, raciste, homophobe ou corporatiste ne sont pas autorisées pendant les entraînements et dans les locaux attenants aux salles d'entraînement.

Toutes les sommes versées au club sont acquises sauf cas exceptionnel, qui sera étudié par les membres du bureau.

Le port des bijoux, piercings, lunettes, prothèses dentaires ou auditives ... est interdit pour la pratique de la savate boxe française ou de la self-défense. Les cheveux doivent être attachés.

La présence des parents est tolérée pendant l'entraînement, à condition de rester discret : le moniteur est la seule autorité lors des cours.

L'utilisation, en dehors des entraînements, des techniques apprises à la salle devra respecter les articles 122-5, 122-6 et 122-7 (cadre de légitime défense) du code pénal (extraits consultables pendant les cours).

Les entraîneurs se réservent le droit de refuser l'accès au cours à l'un de ses adhérents en cas de non-respect du présent règlement.



REGLEMENT INTERIEUR (3/3)

- A LIRE ET A NOUS RETOURNER SIGNÉ -

Matériel :

-Matériel requis pour la Savate Boxe Française:

chaussures type boxe française
protège tibias
coquille
protège poitrine pour les femmes
gants boxe avec pouce relié
protège dent simple.

-Matériel requis pour la Self-Défense:

chaussures type boxe française ou basket sans crampons
protège tibias
coquille
protège poitrine pour les femmes
gant de self-défense (mains ouvertes)
vêtements résistants.

Sécurité et vie sociale :

Les ongles doivent être coupés court (mesure d'hygiène et de sécurité, exception pour les femmes). Par respect pour les partenaires d'entraînement, une bonne hygiène corporelle est exigée et la tenue doit être propre.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs responsables légaux jusqu'à la salle d'entraînement et seront raccompagnés dans les mêmes conditions à la fin du cours. La responsabilité du club n'est engagée que pendant la durée des cours et à l'intérieur des locaux d'entraînements. Toute contre-indication médicale devra être signalée avant le 1er cours au moniteur présent et notée sur la fiche d'inscription.

Pour le Conseil d'administration, le président :

Le(La) licencié(e) : nom, prénom, date et signature précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ »

CERTIFICAT MEDICAL

- A FAIRE REMPLIR PAR VOTRE MEDECIN ET A NOUS RETOURNER -

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE :
(*raier la mention inutile*)

- LA SAVATE BOXE FRANCAISE (boxe avec les poings et les pieds)
- LA SELF-DEFENSE (discipline utilisant toutes les parties du corps)

Je soussigné(e),, docteur en médecine,
certifie avoir examiné M/Mme/Melle
né(e) le
et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique de :

LA SAVATE BOXE FRANCAISE	EN LOISIR	EN COMPETITION sous forme d'assaut
LA SELF-DEFENSE	EN LOISIR	

Rayer toute case pour laquelle la personne n'est pas apte

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur demande de l'intéressé et remis en mains propres
le à

Signature et cachet du médecin